

RUMEURS DE PLAN SOCIAL : LA DIRECTION DOIT S'EXPLIQUER !

Notre priorité : l'intérêt des salariés

La Direction n'a pas démenti les rumeurs d'un plan de suppression d'emplois dans les Services Centraux Parisiens. Compte-tenu du traumatisme des salariés qui voient les plans de suppression des emplois se succéder, les délocalisations s'égrener à bas bruit dans les services centraux et les demandes d'efforts sans cesse renouvelés, il est urgent que la Direction s'exprime sur ces projets éventuels et cette stratégie de repli préoccupante.

Si le **SNB partage sans réserve les constats des autres organisations syndicales**, nous nous sommes exprimés au travers d'un communiqué sur notre position CONTRE le fait d'estimer en justice contre la société Générale pour des rumeurs parues dans la presse.

REORGANISATION GTPS

Les salariés ont une vision différente du projet présenté par la Direction

229 salariés ont participé à une commission économique le 15 janvier dernier. La Direction de GTPS reconnaît l'intérêt du rapport qui en ressort et nous affirme en tenir compte pour améliorer son accompagnement du projet.

Nos échanges avec les salariés ont permis de mettre en lumière leurs inquiétudes.

Le stress est là, surtout chez GTPS/PCM/SOL (Cash Management) du fait des 39 suppressions de poste. Le devenir de beaucoup de ces salariés pose encore question.

Renoncer et croître !

La Direction nous explique que les effectifs internes France devraient continuer à progresser malgré le recentrage clients - GTPS prévoit de renoncer à certains portefeuilles clients. Les élus du SNB seront attentifs aux éléments budgétaires et de délocalisation qui nous seront bientôt présentés pour le budget 2024.

Par ailleurs, les salariés voient leurs tâches évoluer au risque de surcharge de travail, du fait de la sortie en cours de nombreux prestataires, et de la re-priorisation des activités vers les nécessités réglementaires plutôt que les demandes des clients.

Après les échanges nourris par les apports des salariés lors de la Commission Economique, le SNB confirme la position CONTRE ce projet de réorganisation exprimée en CSEC : d'abord pour porter les inquiétudes exprimées par les salariés de GTPS, et notamment ceux de GTPS/PCM/SOL ensuite pour les renoncements et le recentrage de GTPS sur les portefeuilles de clients les plus stratégiques.



MOBILITE, TRANSFERT OU RECLASSEMENT, *L'un à charge de l'employé, les autres à charge de l'employeur*

Le projet de GTPS est un bon exemple des modalités qui peuvent être proposées aux salariés lors d'une réorganisation.

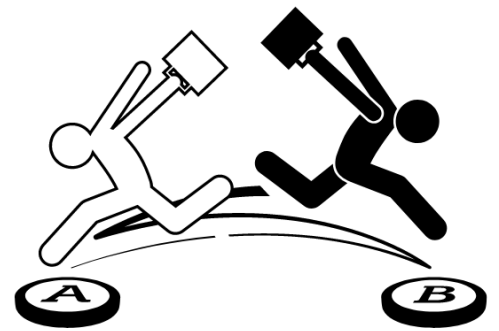
Transfert : le poste du salarié évolue de manière mineure. Le salarié suit automatiquement la réorganisation. L'ancienneté dans le poste est conservée.

Suppression puis création de poste : le poste du salarié évolue de manière majeure cependant la Direction lui propose le nouveau poste, éventuellement moyennant une formation. Le salarié est libre d'accepter ou non, de manière explicite. Son ancienneté est remise à 0. Dans le projet de GTPS, le salarié pourra négocier une durée de poste écourtée. En cas de refus, il se retrouve dans le cas de la suppression de poste / reclassement.

Reclassement : le poste du salarié est supprimé. Selon le code du travail, sa Direction doit lui proposer des postes équivalents à son poste actuel. Dans la réalité Société Générale, cette obligation est de plus en plus rarement remplie. Le niveau d'accompagnement va dépendre du cadre du projet (réorganisation ou plan de suppressions d'emplois). Dans le projet de GTPS, la Direction se contente de proposer des postes disponibles au sein de GTPS.

Mobilité : le salarié est à l'initiative de la recherche d'un nouveau poste. Il conserve son poste jusqu'à son départ. La durée moyenne des mobilités dans les services centraux, hors SGRF, est passée de 12,2 mois en 2022 à 15,8 mois en 2023.

Si vous êtes dans cette situation et que vous avez des interrogations sur les propositions qui vous sont faites, n'hésitez pas à contacter le SNB.



VOS REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Merci pour votre soutien dès le 1^{er} tour qui permet au SNB de conserver sa 1^{ère} position

Nous vous donnons rendez-vous pour le second tour du 12 au 18 mars 2024

Les brèves du CSEE

Impact des JO 2024 sur les conditions de transport et d'accès aux immeubles de la Défense Interpellée car les salariés doivent poser leurs congés d'été, la Direction n'a toujours aucun plan pour contourner les difficultés de transports annoncées.

Accès aux avantages du CSEE (billetterie, voyages, réductions, chèques cadeau...) Pensez à renseigner vos données personnelles sur le site du CSEE car ce n'est pas automatique

Tickets restaurant à 11 € Le montant correspondant à janvier sera chargé en février. 40% restent à charge du salarié qui verra une hausse de son prélèvement.

Primes YOGA conditionnées par des critères de réussite La Direction communiquera courant février

**TOUTE L'EQUIPE DU SNB DES SERVICES CENTRAUX PARISIENS
RESTE À VOTRE DISPOSITION**